

Règles éthiques du corps arbitral de la SwissArchery

En tant qu'arbitre ou assistant-arbitre, je m'engage à respecter la charte éthique du sport suisse, les règlements de la fédération nationale et de la fédération internationale. Je respecte également le code éthique de la fédération et les règles suivantes :

- Je considère mon rôle et ma fonction un privilège et agit en conséquence.
- J'exécute mon mandat de manière impartiale et traite tous les athlètes de manière égale.
- J'assure la sécurité et le respect des règlements nationaux et internationaux.
- Je ne me focalise pas sur les détails du règlement, mais sur les points les plus importants.
- Je motive mes décisions et en informe l'athlète concerné.
- Je recherche les solutions et les réponses dans les règlements lorsque j'ai un doute.
- Je m'informe brièvement des règlements avant chaque compétition. Un doute est toujours possible.

Serment du corps arbitral

« Je m'engage, sur l'honneur, d'appliquer et de faire appliquer exactement et loyalement les règlements établis par mes organisations faîtières, dans toutes les épreuves sportives auxquelles je prendrai part ou pour lesquelles je serai désigné comme arbitre. Conscient de l'honneur qui m'est fait en m'admettant parmi les arbitres de la fédération, j'accepte les décisions des instances dirigeantes et m'engage à assurer l'égalité et la sécurité des athlètes durant ma fonction »

Par ma signature, je m'engage à respecter mon serment et l'ensemble des règles éthiques

Date :

Signature :